

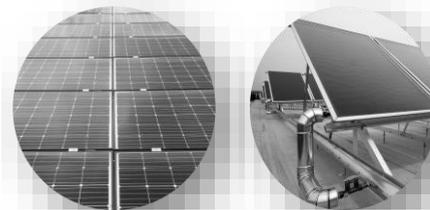


Atlansun
Filière solaire du Grand Ouest

**La toiture biosolaire : comment
combiner énergie solaire et
biodiversité ?**

Webinaire Batylab

19 avril 2024



ATLANSUN

Association loi 1901 créée en 2012



**Développer l'énergie solaire (photovoltaïque & thermique)
dans le Grand Ouest**



Région Bretagne & Pays de la Loire



Nos financements :

- Régions
- ADEME et Fonds européens
- Membres (publics/privés)



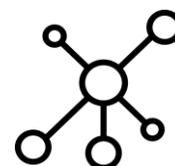
246 adhérents

Nos adhérents



186 Entreprises

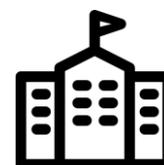
(BE, installateurs, industriels...)



21 Partenaires



**100% des
collectivités à
travers 25 entités
publiques**



4 donneurs d'ordre



**10 Centres de
formation**

Avec le soutien de :



Financé par



Réglementations et Transition énergétique

Usage	Réglementation	Applicable aujourd'hui	Applicable en		Aides	Lien vers Legifrance	Ressources mobilisables
			En	Impact			
Bâtiment neuf	Loi Energie Climat Loi Climat et Résilience Loi accélération des EnR	Bâtiment industriel, commercial, bureaux, parking. Supérieur à 1000 m ² : 30% d'ENR et/ou toiture végétalisée	2023	Bâtiment avec une surface supérieure à 500 m²	Aucune (hors ENR)	Loi Energie Climat Loi Climat et Résilience Loi APER	Batylab Atlansun
	RE 2020		01/2022	Pour les surfaces chauffées pour confort Energie et Carbone	Aucune (hors ENR)	Lien	Batylab
Bâtiment existant	Loi ELAN / Décret Eco Energie Tertiaire		01/2030	Bâtiment à usage tertiaire de + de 1000m ² : -40% de conso [TO 2010]	Fonds chaleur	Lien	Batylab Atlansun
ENR (production d'énergie renouvelable)	Loi Energie/climat PPE	Mécanismes de soutien pour le PV : tarif jusqu'à 500 kW [bâtiment] puis appel d'offre dit PPE2 (jusqu'en 2026) [bâtiment et sol] Fonds chaleur pour la chaleur renouvelable	2022	Nouvel arrêté tarifaire pour les centrales au sol de moins de 500kW	Mécanismes de soutien Fonds Chaleur Réfaction	Arrêté tarifaire PV Appels d'offre Fonds chaleur	Atlansun Enedis
ENR (production d'énergie renouvelable)	Loi accélération des EnR	obligation d'ombrières sur tous parkings existants de + de 1 500 m ²	2024-2028	50 % de la surface de parking couverte (montée progressive : de 10 000 m ² jusqu'à 1 500 m ²)	Aucune (hors ENR)	Loi APER	Atlansun Enedis

Historique des obligations de solarisation et/ou de végétalisation

2019

Loi Energie et Climat : premières obligations de production d'énergie renouvelable ou d'installation de systèmes de végétalisation garantissant un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation. Sont concernées : **les toitures des nouvelles constructions de bâtiments à usage industriels et commerciaux de plus de 1000m² d'emprise au sol et les parcs de stationnement publics couverts.**

Article 47
Loi EC

2021

Loi Climat et Résilience : Extension de l'obligation aux **toitures des bâtiments à usage industriels et commerciaux de plus de 500m²**. Ajout de l'obligation aux toitures :

- des constructions nouvelles à usage de **bureaux de plus de 1 000m² d'emprise au sol**
- les toitures des extensions et rénovations lourdes
- **les parcs de stationnement extérieurs de plus 500 m² associés aux constructions concernées et les parcs de stationnement extérieurs ouverts au public de plus 500 m².**

Article 101
Loi C&R

2023

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) : renforcement des zones à solariser avec planification dans le temps, de nouveaux types de bâtiments sont concernés dont les **bâtiments à usage administratif et hôpitaux, taux de couverture progressifs dans le temps.**

Obligation d'installer des ombrières avec production d'énergies renouvelables sur les parcs de stationnements extérieurs existants de plus de 1 500 m².

Article 40
Article 41
Loi APER

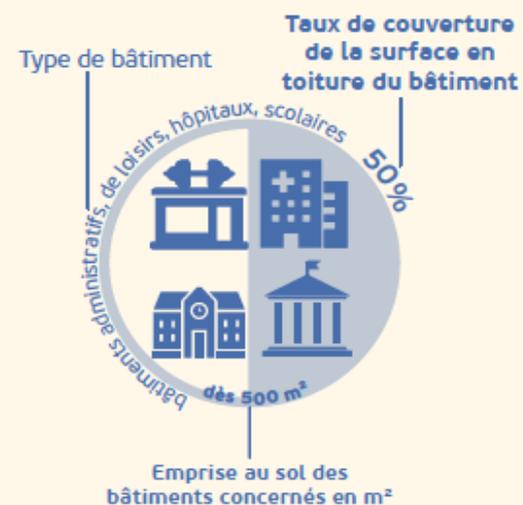
Évolutions des obligations de solarisation des bâtiments

pour les bâtiments neufs, les extensions et les rénovations lourdes
et pour les bâtiments existants des différentes catégories citées dès 2028.



Légende

Les bâtiments soumis à ces différentes obligations peuvent choisir de végétaliser leurs toitures plutôt que de privilégier les installations de production d'EnR (photovoltaïque ou thermique).





www.atlansun.fr

contact@atlansun.fr